

LE PAIN ET LA VIANDE



Avant guerre, les boulangeries Lacambre au-dessus et Fossé en-dessous



Mr Lacambre, grand-père de G Techner.



Après la 1ere Guerre Mondiale, la boulangerie MENESSION n'a pu reprendre son activité.

La boulangerie LACAMBRE (rue du bac), qui en 1914 venait de s'installer rue du Général Leclerc, fut la première maison à être reconstruite et la première boulangerie à ouvrir grâce à l'armée qui prêta deux fours. L'artisan ayant perdu un bras, ne put continuer son métier et revendit le fond de commerce à Mr FOSSE en 1924/1925.

La boulangerie FOSSE, située sur la place du village, fut complètement détruite pendant la guerre, et s'installa rue de Courcy. Au décès de Mr FOSSE, elle fut reprise par Mr MEYERS, puis successivement par Mr LALUC, Mr et Mme LEROY, Mr et Mme BERTRAND.

Et en novembre 2017, Zoé PETIT.



Avant 1917, en plus de 4 épiceries qui faisaient aussi débit de boisson, Loivre accueillait également les commerçants suivants.

3 boulangeries. (Mr Fosse sur la place, Mr Lacambre rue du Bac, Mr Mennesson rue de Verdun)

3 boucheries. (Mr Berriot, Mr Brimont, Mr Luce)

1 Coquetier. (Mr Riedmuller qui vendait œufs et volailles)

1 Marchand de café. (Mr Prévert)

1 Marchand de bestiaux. (Mr Lelaurin)

Après la 1ere guerre Mondiale, au même emplacement que la boulangerie Lacambre, on construisit la boucherie BERRIOT qui fut par la suite reprise par Mr et Mme PERARD, Mr et Mme SERRAULT, puis Mr et Mme LAFORGE.

La boutique ferma définitivement en 1993.



Extraits des registres de délibérations
Des Conseils Municipaux

Au sujet de l'abatage des bêtes :

« Vu la lettre de la Division des Services Vétérinaires en date du 29 Juin 1944, demandant le rétablissement de l'inspection des viandes à la suite de la création d'un centre d'abatage à Loivre chez Mr Pérard, boucher, et la fixation d'une taxe au Kg de viande nette de 0.13 F par kg.
Le conseil accepte la proposition de l'administration et propose en remplacement de Mr Paris Gustave, préposé surveillant, décédé en 1939, Mr Berriot Emile, ex-boucher à Loivre, délibère qu'une taxe de 0.13 F par kg de viande nette est fixée, tant sur les viandes abattues de la commune et des autres communes. »
En 1948, la taxe d'abatage est fixée à 1 F/kg de viande abattue. En 1951, elle passe à 2F/kg.

« En 1963, on parle de supprimer l'abattoir particulier exploité par Mr Serrault, Boucher. Le conseil s'oppose et donne pour motif que : « les règles d'hygiène sont observées, que le rattachement à Reims augmenterait les charges des commerçants qui seraient répercutées sur la clientèle. Le conseil se montre contre la centralisation à outrance qui dépouille les communes rurales et grignote leurs ressources financières.

Un vétérinaire passera toutes les semaines ».